

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a signé le 5 juin 2006 une convention portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations avec la Securities and Commodities Authority, l'autorité des marchés financiers des Emirats Arabes Unis.

Cette convention a été signée en marge de la réunion annuelle de l'OICV-IOSCO (Organisation Internationale des Commissions de Valeurs) à Hong-Kong. Le CDVM est membre depuis 1996 de l'OICV, et il est vice-président du Comité régional Afrique Moyen Orient. Le principal objectif de l'OICV est d'établir des standards internationaux permettant :

- de renforcer l'efficacité et la transparence des marchés de valeurs mobilières,
- de protéger les investisseurs
- de faciliter la coopération entre les régulateurs afin de lutter contre le crime financier.

Cet accord témoigne de l'engagement du CDVM à renforcer la coopération internationale et atteste de sa volonté à s'adapter à l'évolution des normes internationales en matière d'échange d'informations relatives aux marchés. Le CDVM compte signer des conventions de même type avec d'autres autorités de marchés financiers.

CONTACT CDVM :
Tél : 037 68 89 44
E-Mail : communication@cdvm.gov.ma

CP/COM/020/2006

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières